

**LE CERTIFICAT DE PREVENTEUR EN  
HARCELEMENT MORAL (CPHM)<sup>®</sup>**

L'objectif de cette formation certifiante est de permettre à toute personne concernée par l'accueil et la prise en charge des salariés en situation de conflit ou de plainte de harcèlement, de devenir conseiller en prévention du harcèlement moral.

Toutes les organisations, indépendamment de leur secteur d'activité et de leur taille, peuvent être confrontées à des conflits ou à des situations de harcèlement moral. Qu'il s'agisse de simples tensions relationnelles ou de harcèlement moral, descendant (d'un supérieur à l'égard d'un collaborateur), horizontal (entre collègues), ou ascendant (d'un collaborateur à l'encontre d'un supérieur), tout employeur a l'obligation de gérer ces situations délicates, avant qu'elles affectent la santé des personnes, dégradent l'ambiance de travail et la performance des équipes.

D'où la nécessité de recourir à un conseiller certifié : ressource interne ou prestataire extérieur, apte légitimement à identifier et à traiter en toute confidentialité les plaintes.

**Le Certificat de Préventeur en Harcèlement Moral** (CPHM -marque déposée) a pour objectif de permettre à toute personne concernée par la prévention des risques psychosociaux d'assumer cette mission délicate.



**LE PUBLIC CONCERNE**

Managers, responsables ressources humaines, médecins du travail, Instances représentatives du personnel, CHSCT, médiateurs internes ou externes, assistantes sociales, consultants en santé au travail, coachs, professionnels de l'accompagnement et tout autre acteur concerné par la prévention des risques psychosociaux et du harcèlement moral dans les organisations du secteur privé ou public. Les inscriptions s'effectuent sur la base d'un dossier de candidature motivée.

**LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

A l'issue de cette formation de **56 heures** réparties sur 4 mois environ (soit **4 modules de 2 jours = 8 jours**), les participants seront en mesure de :

- Appréhender les aptitudes, le rôle, les responsabilités et les contours de la mission de préventeur ;
- Assumer la mission de préventeur en toute impartialité et dans le respect des liens de coopération au travail.

- Maîtriser les mécanismes du harcèlement moral et leurs impacts au plan individuel et collectif ;
- Identifier et évaluer les principaux facteurs de risques ;
- Cerner le cadre légal du harcèlement moral ;
- Organiser l'accueil et la prise en charge de salariés et agents en difficulté ;
- Conduire les entretiens en contexte de plainte de harcèlement moral ;
- S'approprier les outils et les techniques de la médiation dans le processus de résolution du conflit.

- Un avocat spécialisé dans les affaires de harcèlement moral.
- Interventions ponctuelles d'opérationnels experts en santé au travail.

## LE CALENDRIER

DEUX SESSIONS EN 2010				
<b>Session 1</b>	29-30 mars	29-30 avril	20-21 mai	17-18 juin
<b>Session 2</b>	20-21 sept	21-22 octobre	22-23 nov	9-10 déc

## LA METHODE PEDAGOGIQUE

La formation s'appuie sur une pédagogie active et participative avec alternance d'activités variées : apports théoriques et méthodologiques, mises en situations, vidéos, exercices d'auto-évaluation, travaux en ateliers, analyse de cas.



- A Paris (en inter ou intra-entreprise)
- En région (en intra), nous consulter pour les dates et les tarifs.

## L'OBTENTION DU CERTIFICAT

Le CPHM® est validé sur la base de :

## L'ENCADREMENT

La formation est animée par :

- Un psychosociologue, expert international en prévention des risques psychosociaux au travail.
- Un médiateur certifié en résolution de conflits au travail.

- La participation et l'assiduité du candidat.
- La production de rapports de synthèse et d'un mémoire.

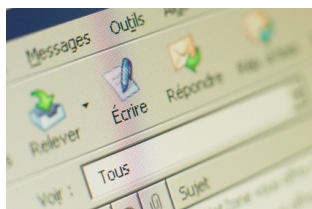
## LES CONDITIONS TARIFAIRES

- Entreprises et collectivités (en inter-entreprises) : 4760 euros HT (5692,96 euros TTC)
- Particuliers et auto-entrepreneurs (en inter-entreprises) : 2750 euros HT (3289 euros TTC)

## DEMANDE D'INFORMATIONS

### PLACE de la MEDIATION (Sté Immédiation)

Contact : Marie-José Gava  
18-22 rue d' Arras – 92000 Nanterre  
Tél : 01 47 80 83 70  
Mob : 06 21 57 64 53  
[contact@placedelamediation.com](mailto:contact@placedelamediation.com)  
[www.placedelamediation.com](http://www.placedelamediation.com)



## POUR S'INSCRIRE

Pour télécharger les dossiers de candidature et d'inscription :  
[www.placedelamediation.com/nos-formations-sur-la-prevention-du-harcèlement-moral](http://www.placedelamediation.com/nos-formations-sur-la-prevention-du-harcèlement-moral).

*Organisme de formation enregistré sous le n° : 11 92 16839 92 auprès du Préfet de région Ile-de-France.*

*(Crédit photos : FOTOLIA)*

## NOTES PERSONNELLES

